

MAIRIE DE GRÉZAC

14, Route de Saujon

17120 GRÉZAC

NOTE BREVE ET SYNTHÉTIQUE
ANNEXE AU Compte Financier Unique (CFU) 2023
Budget principal
Délibération du 28 février 2024 n° D24_02_07

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation pour la commune et sera disponible en mairie sur demande.

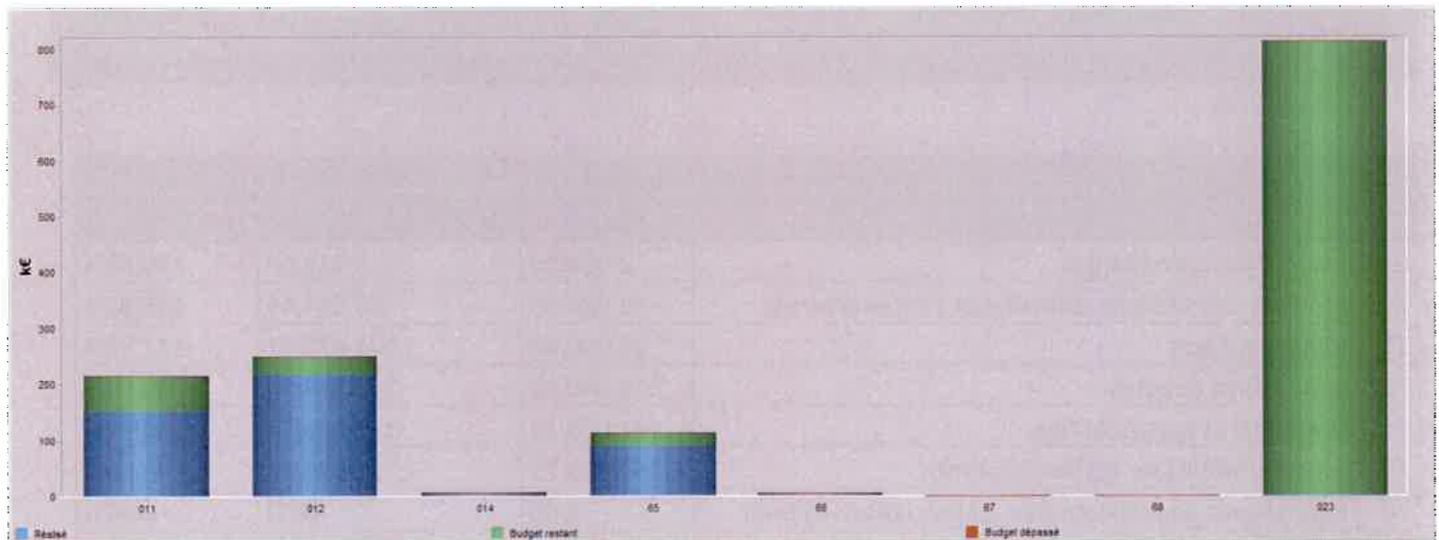
L'année a été marquée par le passage de la nomenclature M14 à la M57 et par le passage au Compte Financier Unique (CFU) qui vient remplacer le Compte Administratif, tenu par la collectivité et le Compte de gestion, tenu par le comptable public.

• **Section de fonctionnement – Dépenses**

L'année 2023 génère un excédent de fonctionnement de 187 076,22 €, portant l'excédent de fonctionnement cumulé à 514 040,49€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2022, + 54 254,94 €. L'augmentation est principalement due aux travaux d'entretien de la voirie, qu'il faut prévoir régulièrement (+15 374 €), au chapitre 012 avec l'augmentation du temps de travail de 2 agents lors de la mise en place de la garderie du matin -et également les changements d'échelon des agents (+16 556 €), aux versements aux organismes de regroupement (13 681 €) ...

Au chapitre 66 - Charges financières : le remboursement des intérêts d'emprunt est en diminution -11 %.

Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement - Dépenses - COMMUNE DE GRÉZAC – 2023

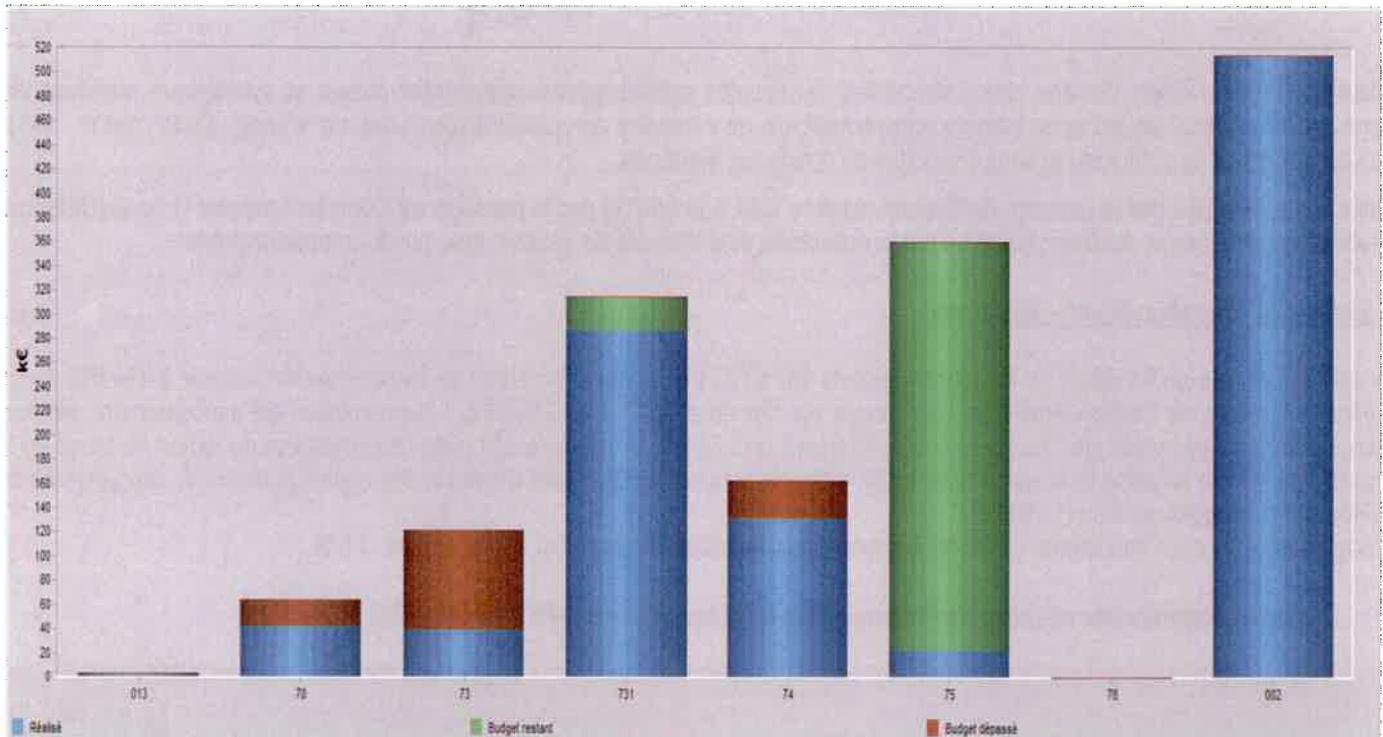


Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	215 395,00	152 514,44	70,81%
012	Charges de personnel et frais assimilés	249 510,00	217 247,16	87,07%
014	Atténuations de produits	7 700,00	7 637,06	99,18%
65	Autres charges de gestion courante	113 280,00	89 594,45	79,09%
66	Charges financières	5 230,00	4 529,25	86,60%
67	Charges spécifiques	500,30	0,00	0,00%
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	3,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	812 538,70	0,00	0,00%
	TOTAL DEPENSES	1 404 157,00	471 522,36	33,58%

- **Section de fonctionnement - Recettes**

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté par rapport à celles de 2022, passant de 641 264,62 € à 658 598,58 €, + 17 334€ hors report de l'année précédente. Les recettes d'impôts et taxes ont augmenté de manière significative, sans que les taux aient variés.

Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement - Recettes - COMMUNE DE GREZAC – 2023

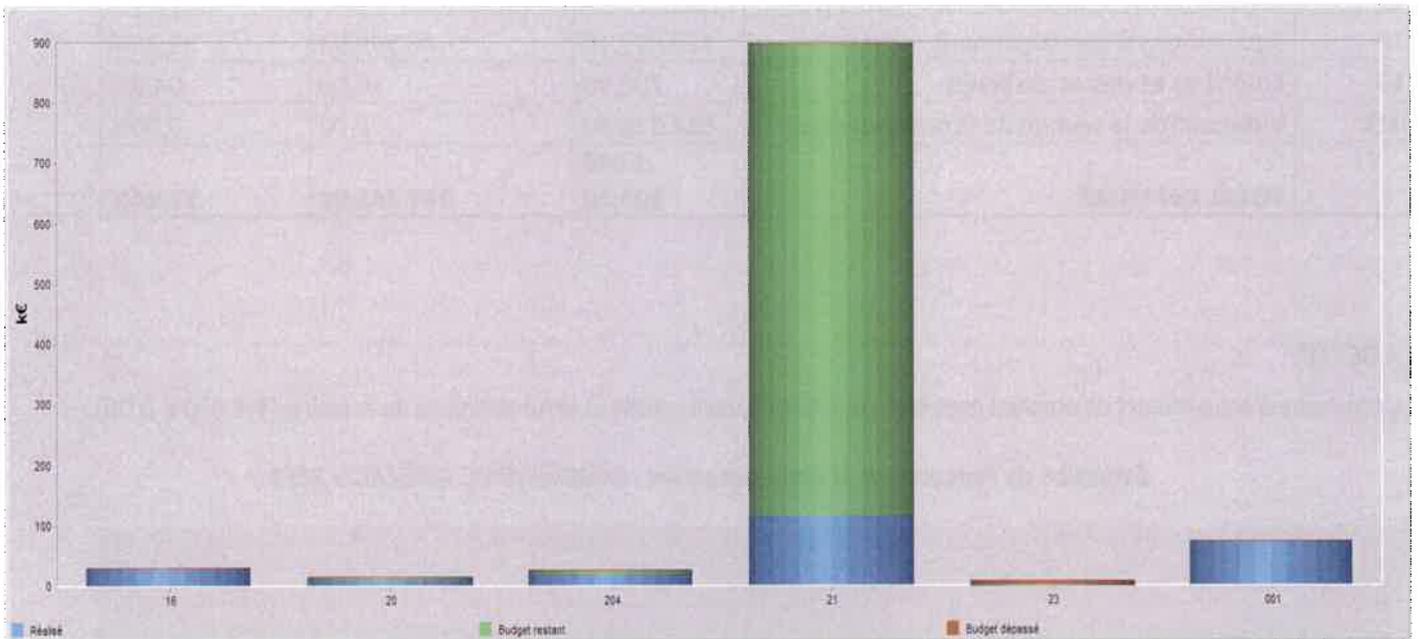


Recettes de fonctionnement				
	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	2 000,00	2 812,60	140,63%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	42 680,00	63 564,45	148,93%
73	Impôts et taxes	39 000,00	121 670,77	311,98%
731	Impositions directes	315 000,00	286 344,00	90,90%
74	Dotations et participations	131 000,30	162 596,08	124,12%
75	Autres produits de gestion courante	360 433,21	21 610,68	6,00%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	3,00	0,00	0,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	514 040,49	514 040,49	100,00%
	TOTAL RECETTES	1 404 157,00	1 172 639,07	83,51%

- **Section d'investissement – Dépenses**

Les dépenses réelles d'investissement ont diminué et sont passées de 223 764,27 € en 2022 à 178 669,75 €. Soit une diminution de 45 094,52 € hors écritures patrimoniales, opérations d'ordre de transfert entre sections et le report du déficit de l'exercice antérieur. Les dépenses sur opérations d'investissement sont les plus importantes (121 329,89€). Le capital de l'emprunt représente, quant à lui, un montant de 30 000 €.

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement - Dépenses - COMMUNE DE GREZAC - 2023

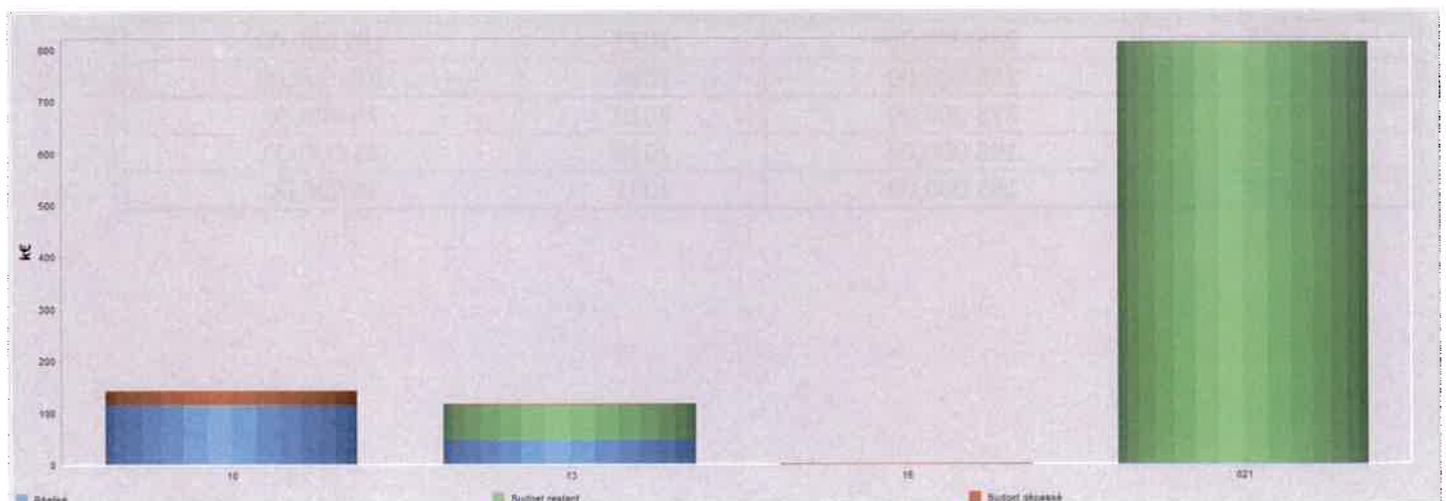


Dépenses d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilés	30 700,00	30 000,00	97,72%
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	8 978,76	59,86%
204	Subventions d'équipement versées	27 000,00	17 972,00	66,56%
21	Immobilisations corporelles	898 455,88	113 891,32	12,68%
23	Immobilisations en cours	0,00	7 827,67	0,00%
001	Déficit d'investissement reporté	72 948,22	72 948,22	100,00%
	TOTAL DEPENSES	1 044 104,10	251 617,97	24,10%

• **Section d'investissement – Recettes**

Les recettes réelles d'investissement sont passées de 256 996,88 € en 2022 à 113 948,66 €. Soit une diminution de 143 048,22 €. Les recettes sont principalement constituées des subventions et fonds de concours reçus, ainsi que du FCTVA. Elles dépendent des investissements payés sur l'année précédente ou 2 ans auparavant pour le FCTVA.

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement- Recettes - COMMUNE DE GREZAC – 2023

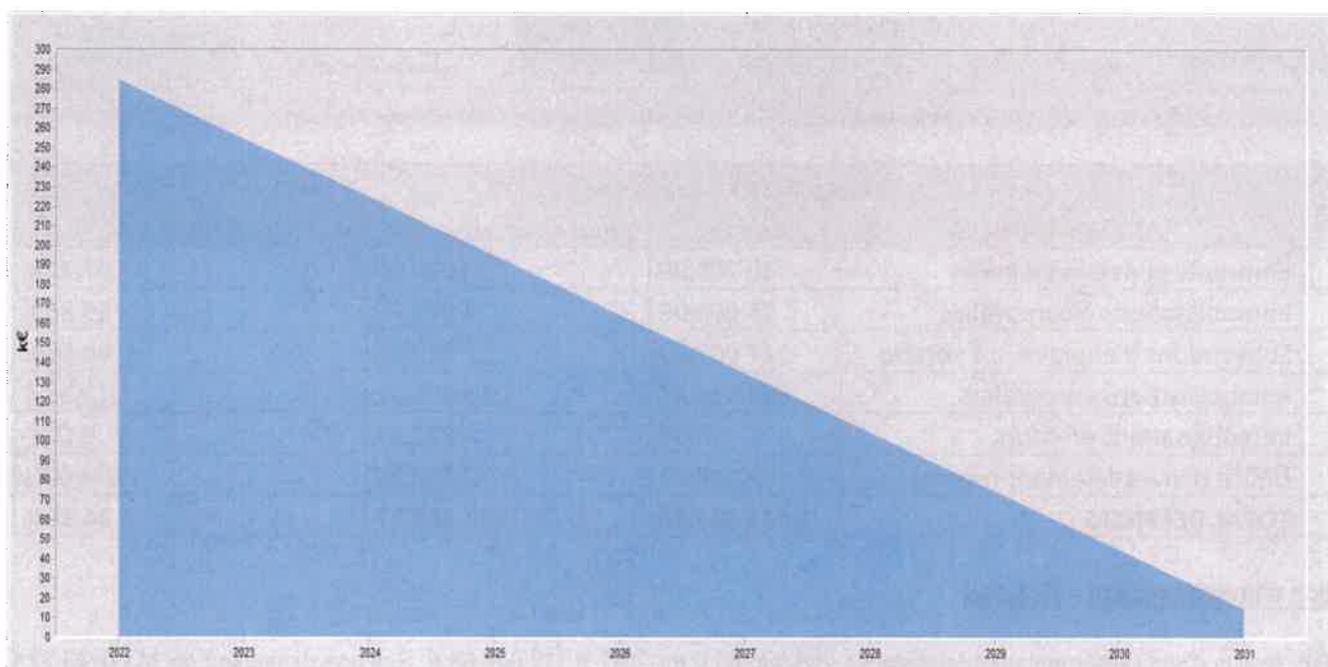


<i>Recettes d'investissement</i>				
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Real.+Eng.+Encours</i>	<i>% Réalisation</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	114 848,30	141 736,45	123,41%
13	Subventions d'investissement reçues	116 017,10	45 549,53	39,26%
16	Emprunts et dettes assimilés	700,00	0,00	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	812 538,70	0,00	0,00%
	TOTAL DEPENSES	1 044 104,10	187 285,98	17,94%

LA DETTE

La commune a actuellement un emprunt contracté pour la salle multi activité et la réhabilitation de la mairie (450 000 € 2016).

Evolution de l'encours de la dette par année - COMMUNE DE GREZAC – 2023



<i>Année</i>	<i>Capital restant dû</i>	<i>Année</i>	<i>Capital restant dû</i>
2022	285 000,00	2027	135 000,00
2023	255 000,00	2028	105 000,00
2024	225 000,00	2029	75 000,00
2025	195 000,00	2030	45 000,00
2026	165 000,00	2031	15 000,00

<i>Evolution des remboursements par année</i>				
<i>Année</i>	<i>Capital (investissement)</i>	<i>Intérêts (fonctionnement)</i>	<i>Frais</i>	<i>Total versement</i>
2022	30 000,00	5 078,25	0,00	35 078,25
2023	30 000,00	4 529,25	0,00	34 529,25
2024	30 000,00	3 980,25	0,00	33 980,25
2025	30 000,00	3 431,25	0,00	33 431,25
2026	30 000,00	2 882,25	0,00	32 882,25
2027	30 000,00	2 333,25	0,00	32 333,25
2028	30 000,00	1 784,25	0,00	31 784,25
2029	30 000,00	1 235,25	0,00	31 235,25
2030	30 000,00	686,25	0,00	30 686,25
2031	15 000,00	137,25	0,00	15 137,25

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT

Son mode de calcul est le suivant : encours de la dette au 31/12 N / habitants de la commune

255 000 / 957 ha (derniers chiffres INSEE) = 266,46 € / habitant (deux fois moins élevé que l'encours moyen national pour les communes de la même taille qui est de 596 € / habitant)

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Elle est égale à la dette / capacité d'autofinancement brute soit 255 000 € / 187 076,22 € = 1,36 ans (la moyenne nationale des communes rurales est de 3,4 ans)

A GRÉZAC, le 28 février 2024

Le Maire,



Bernard POURPOINT